

**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

**DÉCISION n° 42/2024
Portant délégation de signature
de la Directrice-adjointe**

La Directrice du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris,

VU le Décret n° 2009-201 du 18 février 2009 portant statut des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon,

VU l'Arrêté du ministre de la Culture du 22 décembre 2022 portant nomination de la directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris,

VU le Code de la commande publique,

VU le Décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations,

VU le Code de la fonction publique,

DÉCIDE

Article 1.

Délégation générale et permanente est donnée à Madame Marine THYSS, Directrice-adjointe pour signer tous documents intéressant l'établissement.

Article 2.

La présente décision abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet.

Article 3.

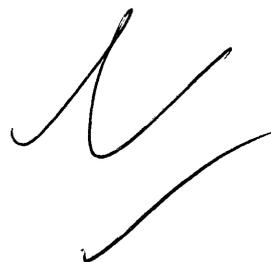
Le service des affaires générales et financières est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet du Conservatoire.

Article 4.

Cette décision prend effet à compter du lundi 2 septembre 2024.

À PARIS, le 29 AOUT 2024

Émilie DELORME
Directrice du CNSMDP

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.